Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-170RENOV-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - CS 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 9/12/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 40
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 0

Présents
BLERUAIS : LECOMTE Maryse BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie IRODOUER : BUISSON Alain LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa LE CROUAIS : CHICOINE Daniel MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, VERNEY Thierry MUEL : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie QUEDILLAC : LORAND Hubert ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles (remplacé par LORAND Joel, suppléant) ST MAUGAN : BONNIN Etienne ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe ST UNIAC : PASSILLY Karine
Excusés
ROUSSIN Sylvie, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, LE FUR Christine, BRICHE Fabien, URVOY Karine, PEILA-BINET Carine, DIVET Anne, LAYEC Marianne
Absents
Pouvoirs
ROUSSIN Sylvie à PIEDVACHE Bernard, PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain, LE FUR Christine à LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien à GUEE Madeleine, URVOY Karine à DESPRES Joseph, PEILA-BINET Carine à LORAND Hubert, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LAYEC Marianne à BOHANNE Jean-François

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-170RENOV-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/170/PaG

HABITAT	Rapporteur : Serge COLLET

CONSEIL RENOV - RENOVATION DE L'HABITAT CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2025 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, en date du 11 mars 2025, autorisant la signature de la convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) pour la période 2025-2027, sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande en date du 25 novembre 2025 autorisant la signature de la convention relative à la gestion et la coordination du service Conseil Rénov' Habitat dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) du territoire,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban en date du 17 décembre 2025, autorisant la signature de la convention relative à la gestion et à la coordination du service Conseil Rénov'Habitat dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) du territoire pour l'année 2026 (avec reconduction expresse pour l'année 2027).

Monsieur le vice-Président en charge de l'habitat rappelle que, dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), la Communauté de Communes a approuvé la convention de Pacte Territorial France Rénov' avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2027 (délibération N° 2025/034/PaG en date du 11/03/25).

Dans le cadre de cette convention, les trois Communautés de Communes ont décidé de confier certaines missions au Conseil Rénov'Habitat du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande :

- **Volet 2** du Pacte Territorial relatif à l'information, le conseil et l'orientation (ICO) des ménages :
  Confier la réalisation de ces missions au service Conseil Rénov'Habitat, en sa qualité d'Espace Conseil France Rénov', sous la bannière France Rénov', du territoire du Pays de Brocéliande ;

- **Volet 1** du Pacte Territorial relatif à la dynamique territoriale (DT) :
  Associer ponctuellement le Conseil Rénov'Habitat pour la mise en place d'actions d'animation.

Ce service a pour objet d'offrir aux habitants de la Communauté de Communes, un accompagnement personnalisé, neutre, gratuit et de proximité pour encourager la rénovation de l'habitat.

En outre, la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban a conventionné avec l'ANAH qui lui apporte un financement.

Pour mention, la Région Bretagne apportera en 2026, un financement de ce service de l'ordre de 13 600 € pour la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, via un conventionnement passé direct avec le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande.

Collectivement, il a été convenu que cette convention sera revue annuellement, en fonction des éléments de bilans et des financements.

Pour la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, le coût de service du Conseil Rénov' Habitat est le suivant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-170RENOV-DE

Missions	Part du coût global du service mutualisé	Dépenses prévisionnelles	Dont temps ETP (nombre de jours)	Cofinancement prévisionnel	
Volet 1 - Dynamique territoriale	**33%**	**6 220,00 €**	**21,8**	**CCSMM :**	
Mobilisation des ménages - Animation technique pour appui à CCSMM		2 500,00 €		- Participation annuelle du SMPB	15 050,00 €
				- Contribution spécifique CRH à verser à la signature de la présente convention	28 110,00 €
Communication - Préparation de supports et diffusion		1 220,00 €		*soit un total de*	*43 160,00 €*
Mobilisation des professionnels - Animation technique pour appui à CCSMM		2 500,00 €		**Région Bretagne ***	13 656,00 €
				Syndicat mixte Pays de Brocéliande	4 805,00 €
Volet 2 - Information, conseil, orientation	**43%**	**55 401,00 €**	**174,4**		
Information		19 390,35 €			
Conseil, orientation		36 010,65 €			
TOTAL COÛT DU SERVICE		**61 621,00 €**	**196,2**	**TOTAL**	**61 621,00 €**

* Selon le montant définitif de la subvention de la Région Bretagne, l'autofinancement par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande sera ajusté à la hausse ou à la baisse.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE les termes de la convention relative à la gestion et la coordination de l'espace conseil France Rénov'« Conseil Rénov' Habitat », telle qu'annexée ;**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un.e des vice-présidents.e.s délégué.e.s à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 18/12/2025
Qualité : PRESIDENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN